

## Permanences du maire et des adjoints

*Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire*  
Sur rendez-vous (tous les jours).

*Monsieur Bruno MOREAU, 1<sup>er</sup> Adjoint*  
- URBANISME  
Sur rendez-vous le jeudi soir  
à partir de 16 heures.

*Madame Claire CAILLON, 2<sup>ème</sup> Adjoint*  
- CANTINE, SCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS  
Sur rendez-vous.

*Monsieur Gilles RADÉ, 3<sup>ème</sup> Adjoint*  
- ANIMATIONS, ASSOCIATIONS, CULTURE  
et SPORTS  
Sur rendez-vous.

*Madame Yvette LANÇON, 4<sup>ème</sup> Adjoint*  
- AIDE SOCIALE ET INTERGENERATIONS  
Sur rendez-vous.

*Monsieur André MICHELIN, 5<sup>ème</sup> Adjoint*  
- ÉCONOMIE et FINANCES  
Sur rendez-vous (tous les jours).

## Renseignements utiles

### MAIRIE

Heures d'ouverture du secrétariat au public.  
Lundi : de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00  
Mardi : de 9h00 à 12h00  
Mercredi de 9h00 à 12h00  
Jeudi : de 9h00 à 12h00 et 17h00 à 19h30  
Vendredi : de 9h00 à 12h00  
Uniquement le 1<sup>er</sup> samedi du mois  
de 8h30 à 11h30  
(Vente sacs poubelle jusqu'à épuisement  
du stock – il n'y a plus de distribution de  
raticide)

Téléphone secrétariat : 02.54.20.31.07  
Télécopie secrétariat : 02.54.33.30.31  
Adresse Internet Mairie :  
mairie-huisseausurcosson@wanadoo.fr  
Adresse postale Mairie :  
B.P. N°1 - 253 Route de Chambord  
Site Mairie : huisseau.fr  
Ecole maternelle : 02.54.20.31.75  
Ecole élémentaire : 02.54.33.30.16  
Service Enfance Jeunesse :  
02.54.20.31.35 (ALSH-Garderie)  
Cantine scolaire : 02.54.20.31.68

### Déchetterie

Ouverte lundi samedi et vendredi :  
Le lundi et le samedi de 9h00 à 12h00 et  
de 13h30 à 17h00 (d'octobre à mars)  
Le vendredi de 13h30 à 17h00 (d'octobre  
à mars)  
Le lundi et le samedi de 9h00 à 12h00 et  
de 13h30 à 18h00 (d'avril à septembre)  
le Vendredi de 13h30 à 18h00 (d'avril à  
septembre)  
Une carte d'accès vous est délivrée en  
Mairie sur présentation d'un justificatif de  
domicile et d'une pièce d'identité.  
Pour tous renseignements :  
Syndicat VAL ECO : 02.54.74.62.53



### Assainissement

Pour tous renseignements contacter :  
Communauté de Communes du Pays de  
Chambord : 02.54.46.53.94  
Sabine BRISVILLE : 02.54.46.53.93

### Service des Eaux

Pour tous renseignements contacter :  
SMAEP Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau  
Potable : 02.54.20.66.16

### Composteurs

Pour vous procurer un composteur, retirer  
le bon de commande VAL ECO  
au secrétariat.

### Marché hebdomadaire

Le mercredi matin sur la place de la Mairie.

### Collecte des ordures ménagères

Ramassage le lundi tôt le matin y compris  
jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> mai (prenez vos  
dispositions dès le dimanche soir)  
Syndicat VAL ECO : 02.54.74.62.53

### Bacs roulants pour ordures ménagères

Seuls les bacs roulants fournis par VAL  
ECO sont collectés : 02.54.74.62.53

### Vente de sacs poubelle

Au secrétariat de la Mairie le 1<sup>er</sup> samedi de  
chaque mois jusqu'à épuisement du stock.

### Raticide

Plus de distribution, Conseil Municipal  
du 9 décembre 2010.

### Quelques numéros de téléphones :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police : 17

Gendarmerie de Bracieux :

02.54.46.54.30

La Poste (9 à 12 heures du lundi au

samedi) : 02.54.20.31.00

Trésorerie de Bracieux : 02.54.46.41.26

Presbytère : 02.54.20.31.30

Mairie : 02.54.20.31.07

Communauté de Communes du Pays de

Chambord : 02.54.46.53.94

## Permanences

### Assistants sociales

Permanence à la Mairie le 2<sup>ème</sup> Mardi de  
chaque mois, de 9h30 à 11h30  
Et sur rendez-vous 02.54.55.82.82

### Conciliateur de Justice 02.54.56.26.62

Permanence à la Mairie de BRACIEUX sur  
rendez-vous (2 fois par mois)

Autres possibilités :

- Permanence à la Mairie de Vineuil (2 fois  
par mois)

- Tribunal d'Instance, 15 rue du Père  
Brottier à Blois permanence tous les  
mercredis de 14 heures à 17 heures.

### Bibliothèque

Au 274, Route de Chambord le mardi de  
16h00 à 18h00 (sauf jours fériés)

### Service enfance jeunesse (Garderie et ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Coordonnateur enfance jeunesse Cyrille  
MOREAU : 02.54.20 31 35  
sej-mairie-huisseausurcosson@orange.fr

## Où s'adresser ?

### Premières réponses à vos questions administratives :

Allô SERVICE PUBLIC : Tél. n° 3939

Préfecture [www.loir-et-cher.préfecture.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.préfecture.gouv.fr)

### Correspondantes A. D. M. R. (Aides à domicile en milieu rural)

Madame LANÇON Yvette

02.54.33.30.66

A. D. M. R. MER (Aide à Domicile en Milieu  
Rural) 02.54.81.21.74

### Repas à domicile

Coordination de Bracieux

02.54.46.53.80

**Assistantes maternelles :** la liste est disponible au secrétariat de la Mairie.

#### *Halte garderie et Relais Assistantes*

**Maternelles :** 02.54.70.73.39

La Maison de Cécile : 13 Rue des Martineaux à Mont-Près-Chambord

#### *P. A. C. S.*

S'adresser au Greffe du Tribunal d'Instance de Blois : 02.54.56.26.00

#### *EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE*

Casier Judiciaire National

107, Rue du Landreau

44317 NANTES Cedex 3

#### *RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE*

dès 16 ans

Jeunes français de 16 ans, garçons et filles.

*Faites-vous recenser !*

Dès le jour de votre 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

#### *Le recensement militaire est obligatoire !*

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie : elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours de la fonction publique : BAC, permis de conduire ... (aucun duplicata de cette attestation n'est délivré)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Centre du Service National de TOURS

Quartier Barogney d' Hilliers

60 bis, boulevard Thiers

37000 TOURS

Téléphone : 02-47-77-21-71

Adresse Internet : [csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr)

#### *CARTE NATIONALE D'IDENTITE\**

Pièces à fournir pour l'établissement du dossier de demande :

- copie de intégrale de l'acte de naissance (à vous procurer dans la Mairie du lieu de votre naissance), pour les actes concernant les Français nés à l'étranger, la demande doit être faite au : Ministère des Affaires Etrangères, Service central de l'Etat Civil 11, rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES cedex 09.
- deux photos d'identité récentes et identiques, sans coiffure, bien respecter les nouvelles normes photographiques
- un justificatif de domicile (copie d'une facture récente)
- si renouvellement restituer la carte périmée (Si perdue ou volée, fournir un timbre fiscal de 25 €)

La présence de l'intéressé est obligatoire pour la signature et la prise de l'empreinte digitale.

Pour les mineurs : présence de la personne exerçant l'autorité parentale. Copie du jugement, selon situation familiale.

Délivrée gratuitement pour une validité de 10 ans.

Simplifications :

- Votre carte est périmée depuis moins de 2 ans : inutile de fournir la copie intégrale de l'acte de naissance et plus d'empreinte. N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 20 31 07.

#### *PASSEPORT*

Vos demandes sont à effectuer auprès des Mairies\* retenues pour assurer la délivrance des passeports biométriques.

(\*Arrondissement de Blois : Mairie de VINEUIL sur rendez-vous 02 54 50 54 50 ou Mairie de BLOIS qui sont les plus proches de Huisseau sur Cosson, Contres, Mer, Montrichard, Oucques)  
Informations de la Préfecture du Loir et Cher 1<sup>er</sup> semestre 2009

### AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Concerne les enfants mineurs.

Pièces à fournir :

- carte d'identité de l'enfant
- livret de famille
- copie du jugement  
(selon situation familiale).

Autorisation délivrée par le Maire en présence des parents.

### INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Se présenter à la Mairie du lieu du domicile avant le 31 décembre\*, muni :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile.

\*Attention aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

### CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(carte grise) :

Toutes démarches concernant un certificat d'immatriculation doivent être effectuées auprès de la Préfecture du Loir et Cher à BLOIS. (Changement d'adresse, demande de duplicata, changement de propriétaire etc.)

Informations de la Préfecture du Loir et Cher 1er semestre 2009

### INSCRIPTION AUX ECOLES (Maternelle et élémentaire)

1°/ - Se présenter à la Mairie qui délivrera le «certificat d'inscription scolaire» sur présentation :

- du Livret de famille
- du Carnet de vaccination à jour
- d'un justificatif de domicile
- d'une fiche de renseignements pour chaque enfant, impérativement complétée par les parents. (fiches disponibles en mairie, à l'école maternelle et à la garderie)

2°/ - Cette inscription ne sera définitive qu'après la validation par les directeurs des écoles concernées (en fonction des places disponibles) et sur présentation du « certificat d'inscription scolaire» en votre possession qui vous a été délivré par la Mairie.

### INSCRIPTION à la GARDERIE MUNICIPALE ou à l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Huisseau sur Cosson)

Dès le premier jour de présence d'un enfant, il vous est remis par le personnel d'animation :

- Une fiche d'inscription annuelle.- Droit à l'image.
- Une fiche sanitaire annuelle.
- Règlement intérieur.

Sans retour de ces documents complétés et signés, l'inscription ne sera pas validée et votre enfant ne sera plus accepté.

### CARTE de TRANSPORT SCOLAIRE

- Ecoles maternelle et élémentaire : Pas de titre de transport.

- Collèges et Lycées : La carte de transport scolaire est adressée directement aux familles.